

Luxembourg, le 18 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Le présent courrier concerne les investissements en actions du compartiment Lyxor MSCI Russia UCITS ETF (le « Compartiment »).

Comme détaillé dans des communications précédentes, le conflit entre l'Ukraine et la Russie a eu et continue d'avoir des conséquences importantes sur les titres qui composent l'indice sous-jacent du Compartiment.

Par conséquent, la capacité du Compartiment à atteindre son objectif d'investissement, à savoir reproduire la performance de l'indice MSCI Russia IMI Select GDR Net Total Return Index par le biais d'une réplification indirecte, a été considérablement compromise.

Depuis le 4 mars 2022, le Compartiment a suspendu sa valorisation ainsi que la souscription et le rachat de ses actions. Depuis cette date, la Société de gestion a également suspendu la facturation de toute commission au Compartiment.

Le Conseil d'administration a décidé, avec date d'effet au 15 février 2023, qu'il était dans l'intérêt des Actionnaires d'initier la liquidation du Compartiment.

Depuis le 15 février 2023, la Société de gestion a consacré les moyens nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour les actionnaires et protéger leurs intérêts financiers. Une attention particulière a été accordée aux opportunités de liquidation du Compartiment, en surveillant de près les conditions de marché.

Par conséquent, le Compartiment a été en mesure de liquider entièrement ses actifs le 18 octobre 2024. Tous les actifs du Compartiment sont désormais détenus en liquidités. Ces liquidités sont détenues sur les comptes du Compartiment, non liés à la Russie ni soumis à des sanctions, et seront remboursées aux Actionnaires. Les intérêts générés par ces liquidités seront également versés aux Actionnaires.

Pour rappel, la Société de gestion n'a pas facturé de frais au Compartiment au cours de ce processus. Par conséquent, la Société de gestion ne déduira aucun montant du remboursement final du Compartiment.

Le produit de la liquidation sera payé conformément aux procédures habituelles, sur la base de la détention de parts du Compartiment à la Date de liquidation. Ce paiement sera définitif et les actions du Compartiment seront débitées des comptes des Actionnaires.

Selon les systèmes de règlement des titres concernés et votre banque dépositaire, veuillez noter que le crédit de votre compte espèces et le débit de vos actions du Compartiment peuvent prendre un certain temps. Si une conversion de devise est requise au cours de ce processus, elle sera traitée par votre banque dépositaire.

Bien entendu, vous pouvez consulter votre conseiller habituel pour tout complément d'information. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service client au (+352) 26 86 80 80 ou par e-mail à l'adresse info@amundi.com.

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AMUNDI ASSET MANAGEMENT